

S'inscrire à une formation sur l'ANDPC

4/ Complétez les éléments surlignés en jaune en

1/ Rendez-vous sur le site : <u>https://www.agencedpc.fr/professionnel/</u>

2/ Identifiez-vous pour vous connecter, ou créez un compte s'il s'agit d'une 1^{re} inscription.

3/ Cliquez sur « Actions DPC », ou « Actions MSU » selon votre recherche puis sur « Rechercher une action /



Rechercher une action MSU









7/ Choisissez le « N° session » (ex. 25.002) en <u>vérifiant bien</u> les dates et le lieu de la formation avant

de cliquer sur « S'INSCRIRE » puis « VALIDER ».

ATTENTION : pour les formations initiales (SIAMS2 et SIAMS3) sont mixtes (non présentiel + présentiel) ; il y a aura des activités en <u>non présentiel</u> à réaliser IMPERATIVEMENT à partir du dimanche précédant la formation en présentiel et jusqu'à la veille du présentiel.

Toutes activités ne respectant pas ces délais seront à refaire.

A RETENIR : pour participer à une formation organisée en présentiel par CNGE Formation et financée par l'ANDPC, il vous faudra être inscrit :

- sur votre compte professionnel sur le site de l'ANDPC www.agencedpc.fr/professionnel
- et
- sur le site <u>www.cnge-formation.fr</u> pour finaliser votre participation et en informer l'organisateur.

NB : Si vous êtes médecin salarié d'une structure, adressez-vous directement au secrétariat de CNGE Formation par mail : <u>cngeformation@cnge.fr</u>